

MENU SCOLAIRE
PRESENCE DES ALLERGENES IDENTIFIES

Affichage suivant le décret n° 2015-447 du 17 avril 2015 relatif à l'information des consommateurs sur les allergènes.

La collectivité n'est pas en mesure de diffuser les allergènes autres que ceux à déclaration obligatoire.

SEMAINE 19	TYPE	PLAT	Anhydrides sulfureux et Sulfites	Arachide et produits à base d'arachides	Crustacés et produit à base de crustacés	Céleri et produits à base de céleri	Céréales contenant du Gluten	Fruits à coque - Amande Noisette Noix Pistache	Graines de Sésame et produits à base de sésame	Lait et produits à base de lait	Lupin et produits à base de lupin	Mollusques et produits à base de mollusques	Moutarde et produits à base de moutarde	Oeuf et produits à base d'œufs	Poisson et produits à base de poissons	Soja et produits à base de soja
			Lundi 6 Mai 2024	DEJEUNER	Acras de morue				X							
		Gratin chou fleur au jambon				X				X						
		Chou fleur et poisson pané (s/v)				X				X					X	
		Fromage blanc nature* BIO								X						
		Poire* BIO														
		Flûte				X										
Mardi 7 Mai 2024	DEJEUNER	Salade Niçoise													X	
		Brandade de morue parmentière				X				X				X	X	
		Gouda BIO								X						
		Eclair au chocolat				X				X				X		X
		Flûte				X										
Mercredi 8 Mai 2024	DEJEUNER															
Jeudi 9 Mai 2024	DEJEUNER															
Vendredi 10 Mai 2024	DEJEUNER															

(s/v)Substitut sans viande.

Rappel : le contenu des menus n'est pas contractuel et des modifications peuvent être effectuées.

Les plats sont susceptibles de contenir des traces d'allergènes.